



# MAIRIE DE MARINES

Tél. : 01 30 39 70 21 - Télécopie : 01 30 39 96 60  
E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 11 septembre 2009

Le vendredi onze septembre deux mil neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois septembre, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq minutes, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

**Étaient présents :** Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, Mme Marie-Laure DONALDSON, Mme Sandrine KOWALIK, M. Daniel LE ROY, Melle Caroline LOUETTE, M. Pascal LOWAGIE, Mme Christine REVEAU, M. Léopold RUPARI, M. Norbert VINCENT

**Absents avec pouvoir :**

Mme Isabelle PISCIONE, pouvoir à Mme Nadine NINOT  
Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, pouvoir à Mme Catherine GENET  
M. Olivier ROUBAUD, pouvoir à Mme MAIGRET  
Mme Véronique BASTIEN, pouvoir à M. Daniel LE ROY  
M. Jacques ESTRELLA, pouvoir à Mme Annie PINCEMIN

**Absents :**

Mme Chrystèle LE GUENNE, excusée  
Soit, sur 23 membres en exercice, dix-sept présents, cinq absents avec pouvoir, et un absent.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinquante cinq minutes**.

**A l'unanimité**, Madame Annie PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

**Monsieur Michel CLOUIN** arrive pendant l'exposé du premier point et prend part au vote.

**Rattachement au conseil municipal du 26 juin 2009**

**N° 60/2009 : autorisation au Maire d'accepter la recette liée au règlement du sinistre sur un lampadaire rue de la Libération :**

Mme MAIGRET expose que dans le cadre du sinistre survenu le 27 février 2008 sur un lampadaire de la rue de la Libération, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à accepter la recette de **2026.60€ au titre de l'indemnisation par la SMACL**.

Le montant total des dommages était de **2533,25 €**, mais un abattement au titre de la vétusté a été appliqué, ramenant l'indemnisation à **2026.60 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, autorise le Maire à accepter la recette pour le montant proposé par la SMACL, soit 2026.60 €.

**Conseil du 11 septembre 2009**

**N° 61/2009 décision modificative n°1-budget assainissement 2009-**

Mme MAIGRET expose que lors de la séance du mois de juin 2009, le conseil municipal a adopté le compte administratif du Maire pour l'Assainissement, et dans sa délibération, a indiqué qu'il y aurait lieu de prendre une décision modificative dans le courant de l'année 2009, pour remédier à la discordance de **7 452.40 €** entre le compte administratif et le compte de gestion du comptable public 2008, liée à la réforme 2008 des ICNE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

Commune  
adhérente



- prend la **décision modificative n° 1 sur le budget de l'assainissement 2009** comme suit :

	à augmenter	à diminuer
D 001-INV-	7452,4	
D2313		2000
D2315		3000
D203		2000
D020		452,4
Total		
	7452,4	7452,4
	0	

**N°62/2009: Fixation du tarif du mètre linéaire pour le Marché de Noël.**

Mme MAIGRET expose que dans la perspective du Marché de Noël, il est demandé au conseil municipal de statuer sur la proposition de tarif du mètre linéaire de 6 € à l'extérieur (place du Maréchal Leclerc) et de 8 € à l'intérieur (salle Ledanseur).

Considérant que les emplacements à l'intérieur de la salle LEDANSEUR présentent davantage de confort que les emplacements extérieurs, et que la commune fournit du matériel, tel que :

- **En extérieur** : barnums, grilles, point d'eau, point d'électricité
- **A l'intérieur** : tables et chaises mises à disposition

A titre indicatif, le tarif du mètre linéaire était un tarif unique de 5 € depuis plusieurs années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le tarif du mètre linéaire pour le marché de Noël comme suit :

- à 6 € pour les emplacements extérieurs
- à 8 € pour les emplacements intérieurs

**N°63/2009: Extension de la bibliothèque-avenants Point Service-Ammac-Genetin-Select-**

Mme MAIGRET expose que dans le cadre du marché de travaux d'extension de la bibliothèque de Marines, il convient de prendre deux nouveaux avenants :

- soit pour travaux complémentaires à la demande du maître d'ouvrage
- soit suite à un oubli de prévision par le maître d'œuvre dans le CCTP :

Mme MAIGRET explique également qu'un troisième avenant avait été soumis à l'avis de la CAO, mais que cette dernière avait refusé de statuer sur cet avenant, car elle ne disposait pas de tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants avec les entreprises AMMAC et SELECT, comme suit :

**Avenant n°1-SELECT-électricité-** : suite à un oubli dans le CCTP, il faut ajouter le raccordement du bloc VMC double flux, pour 600 € ht

**Avenant n°2- AMMAC- menuiseries bois** : fourniture d'un garde corps et d'une échelle pour compenser le retrait de l'escalier décidé en début d'exécution du marché, pour lequel un premier avenant avait été pris en diminution du marché initial.

### Récapitulatif financier du marché de travaux :

Lot	Nom	Montant HT	Avenants	Montant HT modifié
Menuiseries bois	AMMAC	24 661,00	-3 470,00	21 191,00
Gros œuvre	GENETIN	90 485,00	24 435,00	114 920,00
Menuiseries extérieures	T.M.A.	17 284,00	384,00	17 668,00
Revêtements de sols	MARCEL HAMON	6 064,70	1 135,35	7 200,05
Plomberie sanitaire	POINT SERVICE	8 700,00		8 700,00
Chauffage gaz	POINT SERVICE	40 000,00		40 000,00
Stores	INTERLIGNE DIFFUSION	1 788,95		1 788,95
Cloisons doublage	CLOISONS REFLEX	16 695,91		16 695,91
Peinture	MONTI	8 500,00		8 500,00
Faux plafond	CIP SAS	4 492,00		4 492,00
Electricité	S.ELE.CT	27 389,76	600,00	27 989,76
		246 061,32		269 145,67
			<b>23 404,35</b>	<b>269 465,67</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer les avenants avec les entreprises et pour les montants indiqués ci-dessus.

### N°64/2009 : Autorisation au Maire de signer une convention d'assistance administrative et financière avec le SIBGM

Mme MAIGRET expose que le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines (SIBGM) est un syndicat à vocation unique (construction d'une gendarmerie à Marines), qui ne dispose ni de trésorerie, ni de personnel qui lui soit propre.

Pour sa première année d'existence, le SIBGM se mettant en place, a inscrit sur son budget de fonctionnement les crédits issus de la participation des communes, pour **4 331, 10 €**.

Pour les années à venir, compte tenu de la difficulté à prévoir exactement l'étendue des tâches administratives et des dépenses de fonctionnement du syndicat, il est envisagé de passer une convention d'assistance administrative et financière entre les deux collectivités, d'une durée d'un an, renouvelable expressément chaque année, par courrier LRAR deux mois avant son échéance, pendant la durée de réalisation du projet.

L'objet de la convention consisterait principalement à mettre à disposition le personnel administratif de la commune de Marines pour l'organisation des réunions du comité ou autres réunions liées à l'exécution du projet d'une part ou au vote du budget, ainsi qu'à avancer l'argent nécessaire au fonctionnement du syndicat en cas de dépassement de crédits en cours d'exercice, entre deux fixations de participations des communes adhérentes, d'autre part.

En fin d'exercice N, la commune de Marines émettrait une facture, récapitulant les coûts de personnel en fonction du temps passé sur les dossiers, ainsi qu'un état des frais de fonctionnement engagés, afin de permettre au syndicat de fixer le montant de la participation annuelle de chacune de ses communes adhérentes pour l'année N+1, et ce durant toute la période de préparation et de réalisation du projet.

Cette participation annuelle serait remboursée dans le courant de l'année N+1.

La convention prendrait fin à la livraison de la nouvelle gendarmerie, et après remboursement de toutes les sommes dues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer une convention d'assistance administrative et financière entre la commune de Marines et le SIBGM.

### N°65/2009 : restauration du Monument aux Morts-Autorisation au maire de demander une subvention au PNR

Mme MAIGRET expose qu'il est envisagé de restaurer le monument aux morts de Marines. En effet, les jambages sont très dégradés, et même fendus. Le montant de l'opération est estimé à **8 750 € ht**, soit **10 465 € ttc**.

Pour la restauration du petit patrimoine rural, le PNR est susceptible d'accorder une subvention de 70% d'une dépense subventionnable plafonnée à 30 000 € ht, soit pour ce projet, une subvention potentielle de **6 125 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à demander une subvention au PNR comme indiqué ci-dessus.

**N°66/2009 : Projet de réalisation de logements locatifs-autorisation au maire de signer un contrat d'étude avec le PACT Val d'Oise.**

Mme MAIGRET expose que le PACT Val d'Oise est une association de type loi 1901, opérateur du Plan Départemental pour le logement des personnes défavorisées, et actif sur ce secteur depuis de nombreuses années, tant pour inciter les maîtres d'ouvrage à lancer de petites opérations locatives que pour les accompagner dans leurs recherches de financement le plus léger pour le budget communal.

De son côté, la commune de Marines souhaite créer des logements locatifs conventionnés, au 2 route de Bréançon, pour compléter son offre de logements sur son territoire.

A cet effet, le PACT Val d'Oise propose un contrat d'étude, dont le contenu, synthétiquement, serait le suivant :

- définition d'un programme correspondant aux attentes de la commune
- recueillir les informations techniques, réglementaires et juridiques relatives au bien immobilier visé
- proposer une esquisse d'aménagement prenant en compte les impératifs de développement durable
- établir un tour de table des financeurs intéressés
- proposer un bilan financier prévisionnel pour le montage envisagé (prix de revient, subventions et prêts) et un bilan d'exploitation prévisionnel pour la durée de la convention ouvrant droit à l'APL ;
- Le montant de la rémunération, forfaitaire, est de **2375 € ht** après service fait.

Madame MAIGRET explique que dans un premier temps, il avait été envisagé de confier l'opération à un bailleur social, mais que cette option avait été abandonnée, car elle nécessitait la passation d'un bail emphytéotique d'une part, et d'autre part parce que le contingent de logements dont le choix de l'attribution aurait été laissé à la commune n'était que de 50%.

Mme GENET ajoute que la commune, du fait de ce choix de recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage par le biais du PACT Val d'Oise, et en décidant de réaliser elle-même le projet, en conserve toute la maîtrise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le principe de ce partenariat,
- autorise le maire à signer la convention avec le PACT Val d'Oise, dans les conditions décrites ci-dessus.

**67/2009 : Acquisition onéreuse de la propriété des consorts Valentin-autorisation au Maire de signer l'acte de vente et tous documents afférents**

Mme MAIGRET expose qu'une somme de 200 000 € a été inscrite au budget 2009 de la commune, au titre de l'acquisition de la propriété des consorts Valentin, sise 9 rue Jean Jaurès, soit une parcelle bâtie cadastrée section AD 64 d'une superficie de 85 m<sup>2</sup>, et un terrain cadastré section AD 42 d'une superficie de 324 m<sup>2</sup>, situés près du parking Sainte Barbe et du futur gîte de séjour.

Sur le côté du pavillon, existe un passage commun permettant l'accès à la parcelle AD 42, et en conséquence, après aménagement, au parking Sainte Barbe. Elle pourrait dans un second temps être transformée en jardin d'été pour les résidents du gîte de séjour.

Le pavillon pourrait en outre être proposé en location à un agent communal, contre paiement d'un loyer modeste, ce qui garantirait une présence en dehors de toute notion de gardiennage proprement dit ; le pavillon pourrait ainsi servir de report pour l'alarme incendie du gîte.

Mme MAIGRET ajoute que la commune a recruté une apprentie en communication, qui est chargée de travailler sur la labellisation du gîte, avec les Gîtes de France et la DDJS.

La valeur retenue par le service des Domaines pour la parcelle bâtie est de 168 000 €, celle de la parcelle non bâtie est de 24200 €, soit un total de 192 200 €, arrondie à **190 000 €**.

Après négociations avec les consorts Valentin, le prix retenu est celui de **180 000 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à acquérir la propriété des consorts Valentin, au prix de **180 000 €**
- A signer l'acte de vente et tous documents afférents à la transaction

**68/2009 : attribution d'un nom au gîte de séjour.**

Mme MAIGRET expose que dans le cadre de la réhabilitation de la propriété TIERCELIN, il convient d'attribuer un nom au futur gîte de séjour.

Une proposition a été émise, qui serait le nom de « Gîte de Séjour Philippe OYER ».

Monsieur Philippe OYER, ancien conseil municipal, et ancien vice-président du PNR, était un fervent défenseur de l'environnement et du patrimoine marinois. Attribuer son nom au gîte de séjour est une manière de perpétuer son souvenir auprès des habitants de Marines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du nom de « gîte de séjour Philippe OYER »

**69/2009: Adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'élaboration du diagnostic d'accessibilité des ERP de catégories 1 à 4**

Mme MAIGRET expose qu'en mai dernier, le conseil municipal a délibéré sur le principe d'adhésion au diagnostic d'accessibilité des ERP.

Par courrier du 30 juillet dernier, Monsieur le Président du Conseil Général demande au conseil municipal de délibérer sur le principe d'adhésion au groupement de commande pour l'élaboration du diagnostic d'accessibilité des ERP et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à ce groupement de commande, cette délibération étant essentielle pour le lancement du marché.

Pour information, 60 communes se sont déclarées favorables à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'adhésion au groupement de commandes pour le diagnostic d'accessibilité des ERP de la commune,
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes avec le Conseil Général

**70/2009: Attribution du marché d'espaces verts de la commune de Marines : modification de la délibération du 26 juin 2009 (rectification du montant du marché)**

Mme MAIGRET expose qu'une erreur s'est glissée dans la délibération du 26 juin, attribuant le marché d'entretien des espaces verts de la commune de Marines à la société VERT SAISON, pour un montant de 91 237.99 € ht, au lieu de 87 237.99 ht, qui est le montant figurant à l'acte d'engagement, et qu'il convient de modifier ce point de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- rectifie le montant du marché d'entretien des espaces verts attribué à la société VERT SAISON, pour 87 237.99 ht.

**Edification d'une clôture autour du stade Jean Moulin : autorisation au Maire de déposer la déclaration de travaux**

Point reporté à la demande de Mme MAIGRET

**71/2009: Logement rue de Verdun-Autorisation au Maire de déposer une déclaration de travaux pour le changement des fenêtres.**

Mme MAIGRET explique que les fenêtres du logement de fonction destiné autrefois au logement des instituteurs sont en mauvais état, et qu'il convient de les changer, par des fenêtres à double vitrage.

Dans un premier temps, il est envisagé de ne changer que les fenêtres donnant sur la rue de Verdun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la déclaration de travaux à cet effet.

**72/2009: 8 boulevard de la République : autorisation au Maire de déposer une déclaration de travaux pour le changement de deux fenêtres et la pose de cinq garde corps à l'étage**

M. COVILLE expose que deux des fenêtres existantes, en bois simple vitrage, de l'étage du bâtiment qui abrite la bibliothèque doivent être remplacées, par des fenêtres bois double vitrage et à grands carreaux, et des garde-corps doivent être posés sur les cinq fenêtres. En effet, le vitrage actuel, ancien, est trop fin, et l'encadrement comporte des garde-corps en bois de fabrication artisanale, qui ne seraient d'aucune utilité en cas de défenestration d'une personne.

Toutes les fenêtres existantes seront peintes de la même couleur que les menuiseries du rez de chaussée du bâtiment, soient en gris foncé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer la déclaration de travaux pour le changement des fenêtres de la bibliothèque, la pose des garde-corps, et le choix de la couleur de la peinture.

#### N°73/2009 : Gîte de Séjour : demande de subvention complémentaire au PNR.

Mme MAIGRET expose que suite à la réforme du code des Marchés Publics de décembre 2008, les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 5 500 000 € ht ne sont plus attribués par la CAO. C'est dans un souci de transparence qu'a été créée la commission des achats. Cette dernière s'est réunie le 2 septembre dernier, et suite à cette réunion, le Maire, dans le cadre de ses délégations, a attribué le marché de travaux du gîte de séjour, pour un montant total de 660 759.81 € ht.

Le marché ainsi attribué est supérieur au montant de l'estimation initiale du coût des travaux, qui avait été faite en 2006/2007. La demande de subvention du projet avait pour sa part été présentée au PNR en 2004. Depuis, la réglementation relative à la sécurité des établissements à sommeil, sur l'accessibilité des ERP, et en matière énergétique a connu des évolutions importantes, qui ont entraîné une augmentation importante de l'enveloppe financière des travaux, soit une plus value de 128 759.81 € ht.

Il est donc envisagé de solliciter l'attribution d'une subvention complémentaire sur la base de ce montant, à hauteur de 60%,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à demander la subvention complémentaire au PNR, selon le détail ci-dessus.

#### Compte rendu des décisions du Maire :

##### Attribution du marché de travaux du gîte de séjour :

Suite à la réunion de la commission des achats du 2 septembre 2009, le maire a décidé d'attribuer le marché de travaux du gîte de séjour selon le détail suivant :

N°lot	lots	entreprises retenues	montant ht après négociation	estimation DCE
1	<b>gros œuvre</b>	LECONTE	247 939,5	180 000
2	<b>couverture/charpente</b>	THERY	44 797,31	45 000
3	<b>menuiserie bois</b>	TRECCANI	13 7723	85 000
4	<b>chauffage/plomb/ventilation</b>	GODEST	110 000	100 000
5	<b>électricité</b>	VALTEA	64 500	60 000
6	<b>peinture/revêtements de sols</b>	MONTI	44 000	40 000
7	<b>désamiantage</b>	ROSSIGNOL DEMOLITION	11 800	22 000
			<b>660 759,81</b>	<b>532 000</b>
	montant de la plus value		<b>128 759,81</b>	

#### Informations du Maire au conseil municipal :

##### **Financement des écoles privées par les communes :**

Mme MAIGRET informe le conseil municipal de l'abrogation de l'article 89 de la loi de 2004 sur le financement des écoles privées. Cet article avait soulevé à l'époque une vive protestation des Maires, car il revenait à imposer aux communes de payer aux établissements privés une participation plus importante que le coût généré par le fonctionnement des écoles publiques.

**Grand Paris :**

Mme MAIGRET explique que Monsieur Didier ARNAL, Président du Conseil Général du Val d'Oise, a été reçu par Monsieur Christian BLANC, Secrétaire d'Etat en charge de la Région capitale, et qu'il ressort de cet entretien que le département du Val d'Oise sera pris en considération pour la constitution du Grand Paris.

**Politique de sécurité routière dans le Val d'Oise :**

Monsieur Alain COVILLE a été désigné correspondant Sécurité Routière.

**Infos Communauté de Communes du Val de Viosne (CCVV)**

Le diagnostic Jeunesse est réalisé. Les élus ont été interrogés, ainsi que les acteurs intervenant sur la jeunesse (éducation nationale, psychologue scolaire, DDJS, mission locale, assistantes sociales, associations etc...). Il s'articule autour de 6 thèmes, avec notamment des pistes de réflexion autour des conduites à risques, de la prévention de la délinquance.

Madame MAIGRET travaillera plus particulièrement sur le transport des étudiants et lycéens, Mme WITZ sur la scolarité, Mme FLACONNECHE sur la famille et les loisirs, Mme NINOT sur la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, et Mme LOUETTE sur la communication.

**Soirée Cabaret :**

Monsieur TANNOU rappelle qu'il ne faut pas tarder pour les inscriptions à la soirée Cabaret.

**Spectacle-débat « L'Enfant Roi »**

Mme MAIGRET invite la population à assister et participer au spectacle-débat « L'Enfant-Roi », qui aura lieu le 26 septembre à 16 heures, salle Pompidou. Une garderie sera organisée pour les jeunes enfants, afin de permettre aux parents de profiter pleinement de cette manifestation.

Le spectacle à pour principaux objectifs la prévention de la délinquance et l'aide à la parentalité, et consiste à présenter des saynètes de situations très caricaturales, mais inspirées de faits réels, qui déboucheront sur des débats avec des professionnels de l'Enfance.

Le spectacle est organisé par le REEPA, l'association « la Source », la Caf et le Conseil Général, ainsi que la CCVV.

**Nouveau site Internet :**

Monsieur HERMAND attire l'attention du public sur l'existence d'une rubrique qui permet de faire ses remarques directement sur le site.

**Restauration du Verger :**

Mme GENET informe que la demande de subvention pour la restauration du verger du Buisson Saint-Rémy a été envoyée au PNR.

**Dégradations sur panneaux de signalétique d'intérêt local :**

Cet été a connu de nombreuses dégradations sur des panneaux de signalétique d'intérêt local (14 panneaux détruits). Plusieurs plaintes ont été déposées à la Gendarmerie, et deux jeunes adultes de Chars ont été pris en flagrant délit, et placés en garde à vue. Ils doivent comparaître devant le tribunal correctionnel, le 4 novembre prochain. Mme MAIGRET représentera la commune à l'audience.

**Dégradations salle du Grand Pré :**

La salle du Grand Pré a fait l'objet d'une intrusion avec effraction début septembre, une porte intérieure a été cassée, 3 extincteurs ont été volés, et retrouvés dans la Coulée Verte. Une plainte a également été déposée à la Gendarmerie.

**L'aire de jeux :**

Monsieur TANNOU s'inquiète de l'utilisation des jeux prévus pour les jeunes enfants par des plus grands, au risque de les dégrader.

**Police Municipale :**

Une réflexion est en cours concernant l'éventuel remplacement de l'agent de police municipale, absente depuis plus d'un an, pour maternité.

Cette absence prolongée présente de nombreux inconvénients pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 22h15, et donne la parole au public présent dans la salle.

**Gîte de séjour :**

Monsieur ADE demande si l'enveloppe financière qui a été déterminée pour le gîte comprend les équipements intérieurs et extérieurs, si la commune pense pouvoir atteindre le seuil de rentabilité espéré, et si elle a une idée de la fréquentation de la première année d'exploitation.

Mme MAIGRET répond qu'un travail a été fait avec les Gîtes de France sur la tarification, déterminée par le nombre d'épis du gîte. Elle indique également que le gîte figurera sur le catalogue 2010, même s'il n'est pas encore ouvert en début d'année. Le site internet constitue également un canal de communication.

Le coût de la communication réside dans le salaire de l'apprentie recrutée par la commune de Marines pour promouvoir le gîte.

Le seuil de rentabilité se situe à 50% d'occupation. Aucune embauche n'est prévue pour assurer l'entretien du gîte, il sera fait appel au personnel communal en poste actuellement.

Une réorganisation complète des services est en cours.

**Pandémie grippale :**

Des distributeurs de solution hydro-alcoolique seront installés dans les classes de l'école maternelle. Des masques pour le personnel communal et le personnel enseignant ont été commandés.

Un plan de continuité des activités a été élaboré pour envoi en Préfecture.

Les classes sont fermées, si besoin, sur ordre du Préfet.

Fait à Marines,  
Le 18 septembre 2009

Le Maire



Jacqueline MAIGRET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacqueline MAIGRET", written over the printed name.